



Pour la promotion du brasseur d'air dans le **résidentiel** et le **tertiaire** sur le territoire de Saint-Martin, à compter du 1^{er} mars 2025

Produit MDE	Résidentiel	Tertiaire
Brasseur d'air	200 € /unité	150 € /unité

Prime économies d'énergie « précarité - très modeste » :

Produit précarité	Résidentiel
Brasseur d'air	250 € /unité



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos [partenaires Agir Plus d'EDF](#) dont vous trouverez la liste sur le site [edf.fr](https://www.edf.fr)